

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**Lutte
Ouvrière**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2032 - 13 juillet 2007 - prix : 1 € - DOM 1,5 €

**Bouclier fiscal, ISF
droits de succession ...
Au bonheur
des
riches**

p. 5

Sécurité sociale

**Un plan gouvernemental
au détriment des assurés**

p. 6-7



Sommaire

Leur société

- p4** ■ Regroupement familial
■ Bosch - Drancy
- p5** ■ Premier train des mesures gouvernementales
■ Peines plancher pour les récidivistes
- Réduction de la pauvreté, une histoire de calcul
- p6 et 7** ■ Plan Sécurité sociale du gouvernement
■ Le trou de la Sécu
- Trente ans de plans contre les travailleurs
- Le travail nuit gravement à la santé
- L'amiante : l'Alstom en jugement

Tribune

- p4** ■ Sarkozy vote Strauss-Kahn

Dans les entreprises

- p8** ■ SNCF Paris - Rive Gauche
■ La Poste - Paris 11^e
- Technocentre Renault - Guyancourt
- p9** ■ Danone et Kraft Foods
- Les géants de l'alimentation
- Biscuits LU
- Saint-Gobain Desjonquières

- p10** ■ Liquidations judiciaires à Senlis, Mouy, Beauvais
- MSL-Evreux
- Snecma-Villaroche
- Peugeot Citroën

- p11** ■ EDF et GDF veulent en finir avec les prix réglementés
- Arcelor Mittal et l'électricité
- Hôpital de Saint-Chamond
- Clamecy

Été 2007

- p12** ■ Les militants de Lutte Ouvrière à votre rencontre

• Éducation nationale

Surenchère sur le dos de l'école

Ce fut d'abord l'annonce fin juin, par le ministre de l'Éducation nationale, de 10 000 suppressions de postes en 2008. Puis surgit le chiffre, évoqué cette fois par le ministre de l'Économie et des Finances, de 17 000 emplois supprimés au sein de l'école, d'ici 2008.

Si, de son côté, le cabinet de Xavier Darcos refuse de se prononcer plus précisément, il maintient « l'ordre de grandeur », car « supprimer entre 10 000 et 17 000 postes, c'est supprimer aux alentours de 1 % des effectifs », affirme-t-il. Plusieurs milliers d'emplois en plus ou en moins dans les écoles, les collèges et les lycées, c'est donc un détail sans importance pour le ministre qui est censé s'occuper de l'enseignement.

Si le ministre a fait mine de rassurer en affirmant que « là où il y a des élèves et des besoins, il y aura des professeurs en nombre suffisant », il reste bien décidé à appliquer la politique d'économies budgétaires annoncée par Sarkozy, qui vise à économiser

un milliard d'euros sur les emplois de fonctionnaires.

Les familles qui ont des enfants scolarisés et connaissent l'importance de bonnes conditions d'accueil et d'étude ne peuvent que s'inquiéter des annonces ministérielles, qu'elles viennent du ministère de l'Éducation nationale ou de Bercy, et de ce qu'elles entraînent comme aggravations dans l'enseignement. D'ores et déjà, pour la rentrée de septembre 2007, plus de cinq mille postes

sont rayés du budget, sur un total de 20 000 « économisés » en quatre ans. Les nouvelles suppressions signifient forcément moins d'adultes dans les établissements, moins d'enseignants mais aussi moins de personnels administratifs, moins d'éducateurs pour encadrer, aider, soutenir, calmer, expliquer.

De nouvelles suppressions d'emplois, ce sera des heures d'enseignement en moins, des options supprimées, l'enseigne-

ment sportif ou artistique considéré comme « activités » mineures, le travail en petits groupes réduit ou abandonné, les travaux pratiques rendus plus aléatoires. Mais ce sera aussi l'accueil de plus en plus difficile pour les élèves handicapés, privés d'aides-éducateurs censés les accompagner.

Indubitablement, « les élèves et les besoins » sont bien la dernière préoccupation du ministre.

Viviane LAFFONT

Une tentative de censure avortée

Le ministre Darcos avait décidé que le film *Quatre mois, trois jours et deux semaines*, lauréat du prix de l'Éducation nationale, ne serait pas diffusé dans les lycées. Ce film, Palme d'or au festival de Cannes, raconte comment une jeune fille est contrainte à un avortement. Le ministre a « jugé les images dures et le film

potentiellement déstabilisant pour des élèves ayant entre 11 et 18 ans ».

Ainsi Darcos ne s'occupe pas exclusivement de supprimer des postes, il consacre un peu de son temps à décider de ce que peuvent voir ou non les adolescents. Sur les conseils de sa collègue Boutin, réputée catholique intégriste et qui fut

une fervente militante anti-avortement, ou par inclination personnelle ?

Heureusement, devant les protestations des enseignants et des cinéastes membres du jury du prix de l'Éducation nationale, Darcos a dû revenir sur sa décision.

P.G.

Et nous, nous resterons sur la terre...

Depuis le 7 juillet, le site Internet de Voyageurs dans l'Espace, une nouvelle filiale du groupe Voyageurs du Monde, propose, pour la première fois en France, un vol hors de l'atmosphère terrestre, grâce à un accord passé avec l'entreprise Virgin Galactic, la compagnie aérospatiale du groupe Virgin.

Pour la modique somme de 200 000 dollars, soit environ 150 000 euros, les amateurs de frisson ont la possibilité de réserver, pour 2009, un vol de deux heures et demie, à bord d'un vaisseau spatial. D'après Voyageurs dans l'Espace, 150 clients potentiels se seraient déjà manifestés auprès de Virgin Galactic.

Dépenser l'équivalent de 150 smic en 2 h 30, il y en a qui peuvent se le permettre. Souhaitons-leur bon vent. Et surtout qu'ils ne se sentent pas obligés de revenir...

Julie LEMÉE



LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009185576.

Lutte Ouvrière c/o Éditions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Éditions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière
ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Lagullier

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 9 juillet

Pour qui Sarkozy court-il ?



Sarkozy n'en fait-il pas trop ? Voilà la question qui agite les milieux politiques, les commentateurs et les sondeurs d'opinion. Il est en effet partout et les caméras de télévision l'accompagnent. Il s'occupe des affaires en cours, en repoussant du coude les ministres concernés. Entre deux télégrammes de félicitations, l'un à Marion Bartoli parce que finaliste à Wimbledon, l'autre à Tony Parker

pour son mariage, et un coup de fil à Poutine, il patronne la candidature du socialiste Strauss-Kahn à la présidence du FMI, avant de rendre visite au Tour de France.

Et voilà qu'il se rend en personne à la réunion des ministres des Finances de la « zone euro ». Ce qui serait une chose jamais vue, paraît-il !

Mais pourquoi, justement ?

Sarkozy va à Bruxelles, sa toute nouvelle écharpe présidentielle déployée, pour tenter de convaincre les représentants des autres pays qui ne sont que de vulgaires ministres des Finances que le déficit supplémentaire du budget, que les mesures fiscales promises pendant sa campagne allaient creuser, est légitime.

Une obscure affaire entre ministres des Finances, pourrait-on se dire. Malheureusement, elle concerne pleinement les classes pauvres. Le déficit du budget de l'État n'a pas été creusé pour avoir consacré trop d'argent aux services publics utiles à la population. Il ne vient pas d'une augmentation des dépenses en faveur de l'Éducation nationale, par exemple, puisque celle-ci s'apprête à supprimer 17 000 postes, avec toutes les conséquences que cela entraînera pour les écoles et les collèges des quartiers populaires. Il n'y a pas eu de dépenses excessives en faveur du système de santé puisque, au contraire, on va faire payer davantage les malades. Le déficit ne vient pas, non plus, d'avoir trop dépensé pour les transports publics car, pour une ligne TGV récemment inaugurée, combien de dessertes dites secondaires laissées à l'abandon ?

Non, le déficit de l'État est creusé en permanence

par les « aides publiques » aux entreprises privées et par les réductions d'impôts pour les plus riches. Le fameux « paquet fiscal » de Sarkozy va encore augmenter les dépenses de l'État et diminuer ses recettes, les deux creusant le déficit. Certains des cadeaux, comme le « bouclier fiscal » qui réduit l'impôt maximum à payer, ne profiteront qu'aux 100 000 contribuables les plus riches. D'autres, comme la baisse des impôts sur les successions, concernent une part plus importante de la population mais, en valeur, certainement pas les plus pauvres.

Cela fait grogner à Bruxelles comme dans les autres États européens.

C'est une subvention déguisée aux seuls patrons français et cela fausse la concurrence. Oh, les États allemand, belge ou italien en font autant et aident leurs possédants tout comme l'État français ! Mais chacun veut favoriser sa propre bourgeoisie, et pas celle du voisin, même si ce sont bien souvent les mêmes. Or, si un déficit trop important de l'État français entraîne l'inflation de l'euro, cela revient à faire payer par l'ensemble des pays de la zone euro les aides à la bourgeoisie française.

Mais le déficit de l'État français ne préoccupe les autres États que pour autant qu'il nuit à leur propre bourgeoisie. Les dirigeants réunis à Bruxelles ne verront aucun inconvénient à ce que le gouvernement français réduise le déficit creusé au profit des plus riches en faisant payer encore plus les classes populaires.

Alors, que Sarkozy revienne en triomphateur d'avoir convaincu les ministres des Finances des autres pays des charmes de son « paquet fiscal » ou qu'il revienne sommé de réduire le déficit, pour nous, c'est pareil. De toute façon, c'est aux classes populaires qu'ils tenteront de faire payer le déficit creusé pour les riches. Dans le premier cas, un peu plus tard. Dans le second, un peu plus tôt. Du point de vue des possédants, c'est : « Pile, je gagne, face, tu perds ». Mais cela résume toute la politique du patronat telle qu'elle est mise en application par le gouvernement !

Arlette LAGULLIER

• « L'ouverture » de Sarkozy

Politiciens de gauche en demi-solde

Sarkozy collectionne les politiciens socialistes comme d'autres collectionnent les papillons. Après en avoir épinglé six, dont le magnifique spécimen Kouchner, il en a attrapé quelques autres en leur confiant des missions. Védrine, ancien ministre socialiste, Attali, ex-conseiller spécial de Mitterrand, et d'autres ont déjà accepté. Jack Lang bat encore des ailes, mais il semble attiré par l'éclat de la lampe... Pour

faire bonne mesure Sarkozy soutient la candidature de Strauss-Kahn au poste de président du Fonds Monétaire International, un de ces organismes internationaux chargés du bon fonctionnement du capitalisme à l'échelle mondiale.

Que ces politiciens socialistes écartés des sinécures liées au pouvoir pour au moins cinq ans trouvent un raccourci pour accéder à la mangeoire n'est pas bien étonnant. Mais pourquoi

Sarkozy offre-t-il autant de places à des politiciens de gauche, au point d'en priver ceux de son propre camp et de les entendre protester ?

L'un des buts de la manœuvre est de déconsidérer le PS en montrant le peu de fiabilité de ses dirigeants puisque le politicien socialiste s'achète pour pas cher. Ces transfuges expliquent qu'ils n'ont pas changé d'idées, ce que Sarkozy ne leur demande d'ailleurs pas, et qu'ils

ont accepté par pur dévouement à la chose publique. Mais cela souligne, si besoin était, que ces politiciens peuvent servir la droite et la cautionner sans même rompre avec leurs idées.

Sarkozy donnerait donc un peu aujourd'hui pour récupérer beaucoup demain, entre autres des élections municipales de l'an prochain. C'est du moins ce qu'il dit aux députés UMP déçus de se voir écartés de la mangeoire par des concurrents

de l'écurie adverse.

La distribution de postes vise en même temps à élargir la base du gouvernement. Cet élargissement de ses soutiens peut être utile à Sarkozy pour faire passer des mesures impopulaires et même des attaques directes contre la population.

Mais que vaudra le soutien de politiciens en demi-solde si sa politique se heurte à la mobilisation des travailleurs ?

Paul GALOIS

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Sarkozy vote Strauss-Kahn

Les Lang et autres Strauss-Kahn nous avaient appelés à « voter utile » pour « battre la droite ». Et voilà la droite qui leur ouvre grand les portes. Car le plus convaincu que voter PS c'est utile, c'est encore Sarkozy, lequel après avoir gagné à sa cause quelques éléphanteaux, monte les enchères en votant Strauss-Kahn pour la présidence du FMI, et en invitant Lang au sérail.

Pour un parti qui a perdu les élections, le PS s'est bien rattrapé dans la composition du gouvernement de cette droite « à abattre ». C'est la nouvelle tactique pour combattre l'ennemi de l'intérieur : le rallier ! Les seuls perdants sont ces loyaux soutiens de Sarkozy furieux de s'être fait coiffer par leurs adversaires dans la course à la mangeoire. Pauvres petits notables UMP qui croyaient encore à la différence entre la gauche et la droite !

Cette valse de nominations socialistes au gouvernement, puis pour des « missions » et « commissions », enfin le soutien d'une candidature socialiste à la tête de la principale institution internationale de l'impérialisme, n'a finalement jeté qu'un léger trouble au PS. Point trop d'indignation, somme toute. C'est que les débauchés du PS se multiplient bien au-delà des seconds couteaux. On avait eu la cohabitation, voilà le concubinage.

Jack Lang, l'une des deux cibles de la semaine, invité à faire partie d'une commission sur les institutions présidée par Balladur, s'est dit « touché » et « honoré » de la proposition et devrait répondre dans les prochains jours.

Quant à Strauss-Kahn, c'est la vedette consensuelle en France comme dans le reste de l'Europe. Même Hollande qui répète sans trop de conviction qu'il y a une gauche et une droite, s'accorde avec Sarkozy pour juger que Strauss-Kahn a le profil de l'emploi pour le FMI et trouve « normal que la France appuie une candidature de cette qualité ». Après tout, le PS n'a rien trouvé à redire à l'action d'un de ses membres, Pascal Lamy, à la tête de l'Organisation Mondiale du Commerce depuis 2005.

Mathieu PARANT

Convergences Révolutionnaires n° 52 (juillet-août 2007)

Bimestriel publié par la Fraction

Sarkozy pour cinq ans ? Des fausses résistances... à la vraie riposte

Nous pouvons compter sur la gauche... pour 2012 ! – Les syndicats sous le charme du président – Sale temps pour les révolutionnaires ? – LCR et LO en chemin vers un parti ? – Travailler plus... pour au bout du compte gagner moins ! – Plan

hôpital 2007 et 2012 : vers la privatisation de la santé – Servair : la guerre aux militants – États-Unis : la gauche démocrate entrave au mouvement anti-guerre – Pays basque : reprise du terrorisme ? – Élections en Belgique

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18

ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19

Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Regroupement familial

Encore une loi contre les immigrés

Mercredi 4 juillet, le conseil des ministres a adopté un nouveau projet de loi relatif aux contrôles de l'immigration en provenance de pays hors de l'Union européenne.

Ce projet doit être soumis au vote du parlement en septembre. Il a pour but de renforcer les deux précédentes lois de Sarkozy dites « pour une immigration choisie et non subie », visant à augmenter

ayant plus de 16 ans, qu'avant leur départ, ils soient testés sur leur connaissance de la langue française et sur les valeurs de la République. Si le but était vraiment d'aider à l'intégration, ce serait à l'arrivée en France que ces formations devraient être dispensées. En fait cette nouvelle condition sera une restriction supplémentaire.

Actuellement, le demandeur d'un



Lors d'une manifestation contre la loi Sarkozy anti-immigrés en 2006.

la venue de travailleurs répondant aux besoins économiques du patronat et à refuser les autres, en particulier les familles et les enfants, considérés comme des charges sociales inutiles.

Pour l'année 2008, Sarkozy demande à la police de réaliser 125 000 contrôles d'étrangers afin de pouvoir expulser au moins 25 000 sans-papiers. Et pour accélérer ces expulsions, la nouvelle loi prévoit d'équiper les centres de rétention de moyens audiovisuels permettant de tenir des audiences juridiques à distance, juges et avocats étant dans un autre lieu !

Certes, le gouvernement n'interdit pas le regroupement familial pour les étrangers vivant légalement en France, ainsi que pour les conjoints étrangers de Français. Mais par des lois successives, il restreint ce droit élémentaire. Pour ce faire, le nouveau projet de loi exige des candidats au regroupement familial

regroupement familial doit justifier de 18 mois de séjour en France, d'un revenu régulier au moins égal au smic, et même gagner davantage s'il a des enfants. Il doit disposer d'un logement de taille suffisante pour toute sa famille. Le préfet a six mois pour examiner la demande et rendre sa décision, quoique ce délai soit souvent prolongé. Ensuite, la durée des démarches pour obtenir les visas dépend du bon vouloir des administrations consulaires et des quotas décidés par le gouvernement. La durée totale de ces procédures, quand elles aboutissent, atteint couramment deux ans.

Autant de barrages qui alimentent l'immigration clandestine, qui favorisent les réseaux mafieux et poussent parfois des personnes à risquer leur vie, simplement pour rejoindre leur famille.

Louis BASTILLE

• Bosch - Drancy (Seine-Saint-Denis)

Des félicitations, mais pas de prime

Bosch-outillage, trust mondial qui fabrique des perceuses, ponceuses, etc. a deux sites en France. À Saint-Ouen, il y a une centaine de personnes, commerciaux et administratifs, et à Drancy, une quarantaine de salariés de l'atelier SAV et du centre d'appel clients. Bosch-outillage fait partie de la branche « biens de consommations » de la firme, avec l'électroménager et le chauffage. Cette branche, d'après les chiffres de la direction générale du groupe, est celle qui progresse le mieux et dont le taux de profitabilité est le meilleur. Depuis plus d'un an, on n'arrête pas de nous remercier, de nous féliciter pour les progrès accomplis et les résultats obtenus... par notre travail qui est de plus en plus stressant.

Seulement, fin juin, la direction a annoncé qu'il y aurait zéro euro pour la

prime d'intéressement. À Drancy, les salariés ont pris l'initiative d'une pétition, qui a été signée par tous (cadres exceptés) et qui demandait la tenue d'une réunion d'explication où tout le monde serait présent.

Cette réunion eut lieu le 28 juin, elle s'est transformée en un débrayage d'une heure, qui se reproduisit le lendemain. Une prime de 500 euros pour tous a été demandée. En revanche, la réunion prévue par la direction, le 2 juillet, sur le temps de repas, a été boycottée, à la consternation des chefs.

Les travailleurs d'ELM-Leblanc qui sont rattachés à Bosch, et qui se trouvent sur le même site, viennent de toucher, eux, environ 700 euros de prime d'intéressement, alors pourquoi pas ceux de Bosch ?

Correspondant LO

• Premier train des mesures gouvernementales

Au bonheur des riches

Le Parlement a examiné mardi 10 juillet le premier volet des mesures proposées par Sarkozy-Fillon. L'essentiel de celles-ci porte sur l'exonération d'impôt et de cotisations sociales concernant les heures supplémentaires, sur la limitation à

50 % du revenu imposable au lieu de 60 % actuellement (c'est ce qu'on appelle le bouclier fiscal), sur la déduction des intérêts d'emprunt souscrit pour l'achat d'une résidence principale et enfin sur la suppression des droits de succession pour le plus grand nombre des assujettis.

L'ensemble de ces mesures représente un manque à percevoir pour l'État que le gouvernement évalue à 13,6 milliards d'euros par an.

Si le « bouclier fiscal » concerne à l'évidence les plus riches, les autres mesures aussi.

La mesure sur les heures supplémentaires pourra, à la marge, permettre à quelques travailleurs de gagner un tout petit peu plus, mais pour de très nombreux travailleurs elle risque de se traduire par un maintien sinon une aggravation du chômage, car ces heures supplémentaires inciteront les patrons à faire travailler plus plutôt que d'embaucher.

Mais il n'y a pas que cela. Les patrons vont aussi être exonérés de cotisations sur les heures complémentaires, c'est-à-dire les heures comprises entre ce que prévoient les contrats de travail de ceux qui n'ont qu'un contrat à temps partiel et



Résidence secondaire pour riches...

l'horaire légal à 35 heures, ou 39 heures pour les entreprises de moins de vingt salariés. Ces heures, elles aussi défiscalisées, reviendront donc moins cher aux patrons, qui auront intérêt à embaucher encore plus massivement avec des contrats à temps partiel.

Alors, bien loin de représenter un plus pour l'ensemble des salariés, ces « aménagements » reviendront à un moins manifeste.

Quant à la petite brise qui agitait les députés de droite, pour savoir à qui « il serait plus équitable » de distribuer les largesses du gouvernement, elle s'est traduite mardi 10 juillet par un compromis. Gouvernement et députés UMP sont tombés d'accord pour encore alléger l'impôt sur la fortune, l'ISF, en faisant passer de 20 à 30 % l'abattement sur la résidence principale. La session parlementaire en cours a toutes

les chances de nous réserver d'autres accords du même type. Entre le gouvernement, soucieux de servir les intérêts des plus grosses fortunes, et les députés de droite qui entendent satisfaire leur électorat de privilégiés, tout prédestine aux arrangements, d'autant que sur l'essentiel ils sont tous d'accord : rançonner la masse de la population en faveur de ceux dont ils sont les obligés.

Paul SOREL

Le CNE remis en cause par un jugement

La cour d'appel de Paris vient de remettre en cause la validité juridique du Contrat nouvelles embauches (CNE) instauré par le gouvernement Villepin en 2005. Les juges ont estimé que le délai de deux ans pendant lequel l'employeur est libre de licencier sans justification n'importe quel salarié en CNE était en contradiction avec une convention de l'Organisation Internationale du Travail ratifiée par la France et qui stipule que la période d'essai avant un CDI doit être « raisonnable ». Cet arrêt, s'il n'est pas contredit par la Cour de cassation dans quelques mois, pourrait faire jurisprudence.

Laurence Parisot, la présidente du Medef, a aussitôt dénoncé ce qu'elle estime être une incursion des juges dans le domaine réservé des patrons.

Le CNE concerne les entreprises de vingt salariés ou moins. Pendant la période d'essai de deux ans, le travailleur embauché sous ce régime est à la merci de son patron qui peut le licencier sans avoir à donner le moindre motif ni justification.

Le jugement de la cour d'appel confirme, s'il en était besoin, le caractère scandaleux du CNE. Xavier Bertrand, le ministre du Travail, commentant ce jugement, s'est prononcé pour l'obligation de donner un motif dans le cadre du « contrat unique » qu'il prépare et qui pourrait remplacer le CNE comme tous les autres contrats.

Cela n'a rien de rassurant. Aussi pour se protéger, les travailleurs devront d'abord compter sur leur mobilisation. C'est bien celle des étudiants qui avait obligé Villepin à remballer son projet de Contrat première embauche, frère jumeau du CNE.

Pierre MERLET

• Peines plancher pour les récidivistes

Une loi démagogique

Le projet de loi instaurant des peines plancher contre les récidivistes, promesse électorale de Sarkozy, a été voté jeudi 5 juillet par le Sénat, et doit bientôt être soumis à l'Assemblée.

La loi ne changera pas grand-chose. Pour les juges, elle

est plutôt un encouragement à appliquer des peines plus lourdes en tenant compte des peines plancher que le gouvernement souhaite appliquer. S'ils n'appliquent pas ce barème, les juges devront le justifier. Cela risque fort d'augmenter la population carcérale.

Sarkozy et sa ministre de la Justice, Rachida Dati, prétendent combattre la délinquance en brandissant la menace de peines plus lourdes. Mais la prison, avec des conditions inhumaines d'entassement de détenus de toutes sortes dans des cellules bien trop petites, pousse

plus à renforcer l'asociabilité, et donc la récidive.

Pour faire croire qu'ils s'attaquent au problème de la délinquance, Sarkozy et son gouvernement n'ont que des mesures démagogiques à proposer.

François JORIL

• La réduction de la pauvreté

Une histoire de calcul

Sarkozy a adressé une lettre de mission à Martin Hirsch, haut-commissaire du gouvernement aux Solidarités actives et ancien responsable d'Emmaüs. Il lui a demandé de se fixer l'objectif de réduire la pauvreté d'au moins un tiers en cinq ans. Dans cette même lettre, Sarkozy mentionnait que « sept millions de personnes vivent en France sous le seuil de pauvreté, dont deux millions d'enfants ».

On se demande quelle recette miracle Martin Hirsch va bien pouvoir trouver. Car si Sarkozy lui demande, à lui, de réduire la pauvreté, à tous ses autres ministres il demande de prendre des



... résidence principale pour pauvres.

mesures qui vont accroître les difficultés des classes populaires.

Alors comment Sarkozy envisage-t-il de réduire la pauvreté ? Eh bien exactement comme Villepin a fait « baisser » le chômage : en jouant sur les chiffres ! Dans sa lettre, il a demandé à Martin Hirsch de proposer « les indicateurs nécessaires » à cet objectif. Rien d'autre ! Le rôle du haut-commissaire aux Solidarités actives sera donc de trouver une méthode de calcul appropriée qui permettra à Sarkozy de prétendre que la pauvreté recule.

André ROYAN

• Mise sur pied du plan sécurité Sociale du gouvernement

Haro sur les assurés sociaux !

C'est le mercredi 4 juillet que la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, et le ministre du Budget, Éric Woerth, ont annoncé le nouveau plan d'économies censé limiter le déficit annoncé de 12 milliards d'euros sur le budget du régime général de la Sécurité sociale. Pour 300 milliards de dépenses, les recettes attendues ne seraient que de 288 milliards d'euros.

Sur les 12 milliards de déficit annoncés, environ la moitié, 6,4 milliards, se rapporterait à la branche maladie et environ 4,7 milliards à la branche vieillesse. Pour cette dernière, les coupes à venir sont program-

mées à l'occasion de la remise à plat des retraites en 2008.

C'est donc sur la branche maladie que les deux ministres viennent d'annoncer un premier train de mesures applicables dès la rentrée. Ce plan se traduirait par un prélèvement de 417 millions d'euros sur les ressources des assurés sociaux d'ici la fin de

l'année 2007 et de 1,225 milliard pour 2008. Ainsi, les assurés verraient la franchise, actuellement de un euro pour des consultations qui ont lieu le même jour, passer à quatre euros, avec un plafonnement à 50 euros par an. Il y aurait aussi la limitation du remboursement à 50 % au lieu de 60 % des consultations de spécialistes en dehors du parcours de santé prescrit par le généraliste. Il y aurait également la restriction de la prise en charge des transports sanitaires prescrits par les médecins ou les hôpitaux, la chasse aux arrêts-maladie et

même une recommandation de limiter encore plus qu'aujourd'hui les hospitalisations, pourtant déjà extrêmement réduites, parfois au-delà de ce qui devrait être.

Tout cela sera imposé aux assurés sociaux. Quant aux « efforts » qui devraient être demandés aux trusts du médicament, aux patrons de laboratoires et de cabinets de radiologie, ils se feraient seulement après « concertation ». Deux poids, deux mesures, donc !

Cette attaque en règle contre les couches populaires n'est que



le premier volet des mesures que le gouvernement a prévues. Sont encore à venir le forfait général de remboursement des soins, qui laisserait à la charge des malades une part encore plus importante,



Le trou de la Sécu, creusé par les patrons et les gouvernements

Le trou du régime général de la Sécurité sociale qui comprend les branches maladie, vieillesse et famille, pourrait atteindre 12 milliards d'euros en 2007. Contrairement à ce que les gouvernants et les journalistes à leur service voudraient nous faire croire, ce ne sont absolument pas les malades ou les seniors qui en sont responsables.

Le déficit de la Sécurité sociale est d'abord creusé par le gouvernement qui continue de plus belle à exonérer les patrons de cotisations sociales. Chaque année le montant de ces exonérations augmente : 21 milliards

d'euros en 2005, 24 milliards en 2006, 26 milliards prévus pour 2007 !

L'État se refuse officiellement à compenser à la Sécurité sociale certaines exonérations dont le montant total ne fait que croître, passant de 2,1 milliards en 2005 à 2,5 milliards en 2007. Cela représente déjà 20 % du déficit prévu.

Quant aux exonérations qui sont censées être compensées, elles ne le sont qu'en partie. L'an dernier, un nouveau système a été mis en place. Il s'agissait d'un « panier » d'une dizaine d'impôts comme les droits sur les alcools, sur les tabacs ou la TVA sur les produits pharmaceuti-

ques. La première année, en 2006, le gouvernement s'était engagé à verser un complément si le produit de ces impôts ne suffisait à compenser les exonérations générales de cotisations sociales concernant l'ensemble du patronat. Aujourd'hui, la promesse ne tient plus et il manquera de ce fait 1,45 milliard d'euros dans le fameux panier.

Enfin, l'État a accumulé des dettes envers la Sécurité sociale. Il doit actuellement cinq milliards d'euros au régime général et deux milliards d'euros aux autres régimes. Chaque année de nouvelles dettes s'ajoutent aux anciennes (plus d'un milliard

d'euros sont dus d'avant 2002). Certaines finissent par être effacées.

Faute d'être payée, la Sécurité sociale doit emprunter de l'argent et payer des centaines de millions d'euros d'intérêts chaque année.

Faut-il aussi rappeler que le régime général verse trois milliards d'euros à d'autres régimes comme celui des militaires ou des curés, à des fonds divers, à la Caisse nationale de la solidarité pour l'autonomie, la CNSA, contribuant ainsi à des financements que l'État devrait assurer.

Et il ne faut pas oublier que l'État ne paye pratiquement rien

Trente ans de plans contre les travailleurs

Arguant du prétendu déficit de la Sécurité sociale, les gouvernements mènent la même politique d'économies depuis trente ans, qui combine une baisse des dépenses et une augmentation constante des cotisations. Du moins pour les salariés, les retraités et les chômeurs car, dans le même temps, les exonérations pour le patronat n'ont cessé de croître.

Ainsi, entre 1975 et 1979, les gouvernements Chirac puis Barre augmentèrent les cotisations d'assurance maladie de 1 % sur la totalité des salaires, ramenèrent de 70 à 40 % le remboursement des médicaments dits de confort et gelèrent le budget des hôpitaux publics. En 1979, Barre mit en place des cotisations maladie sur les retraites.

L'arrivée de la gauche en 1981

ne remit pas en cause cette politique. Au contraire. La cotisation maladie des préretraités dont la pension était supérieure au smic fut alignée sur celle des salariés, soit à 5,5 %. Et sous prétexte de faire participer les malades aux frais de restauration liés à leur hospitalisation, le socialiste Bérégovoy créa le forfait hospitalier. Fixée initialement à 20 francs par jour, cette contribution non remboursée par l'assurance maladie n'a cessé d'augmenter pour atteindre 16 euros aujourd'hui. Fabius réduisit le remboursement des médicaments ; 379 d'entre eux vinrent s'ajouter au 1 258 dont le taux de remboursement était déjà passé de 70 à 40 %. Cette liste n'a cessé de s'allonger au fil du temps et des gouvernements.

En 1988, Mitterrand entama un second septennat. Rocard, devenu chef du gouvernement, créa la Contribution sociale

généralisée (CSG), en février 1991 au taux de 1,1 %. Dans les années qui suivirent, ce taux fut plusieurs fois revu à la hausse passant à 2,4 % avec le gouvernement Balladur et 3,4 % avec celui de Juppé. Dans le même temps, la CSG fut appliquée aux alloca-

tions chômage, retraites et préretraites, indemnités journalières... et à la quasi-totalité des placements. En 1997, le gouvernement Jospin augmenta de 4,1 % la CSG payée par les salariés, qui passa ainsi à 7,5 %, contre une baisse de 4,75 points de leur coti-

sation maladie. Ainsi, dès 1999, la CSG était devenue le premier impôt direct, rapportant à l'État 356 milliards.

Avec Juppé, un autre impôt fit son apparition en 1995 : la Contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). On préleva désormais à ce titre 0,5 % sur tous les revenus.

Il y eut bien une amélioration avec l'instauration de la Couverture maladie universelle (CMU) en 1999 pour les plus démunis, mais le gouvernement Jospin fixa un seuil de ressources tellement bas que les titulaires du minimum vieillesse ou de l'allocation adulte handicapé ne purent en bénéficier.

Les gouvernements Raffarin puis Villepin allongèrent la liste des médicaments non remboursés (84 à l'été 2003, puis 156 en septembre 2006), instaurèrent un forfait d'un euro sur les consultations fin 2004 et de



Le travail nuit gravement à la santé

Loin des beaux discours sur la « valeur du travail », une récente enquête du ministère de l'Emploi donne la mesure de la réalité des conditions de travail actuelles.

Selon cette enquête, en France, le travail blesse, tue et rend malade, à raison de deux morts par jour dues à des accidents, de huit morts par jour dues à l'amiante, et de 2,5 millions de salariés exposés quotidiennement à des produits cancérogènes.

En dix ans, les cas de maladies professionnelles reconnues et indemnisées ont été multipliés par dix, passant de 4 000 en moyenne dans les années 1980 à 40 000 en 2005. L'essentiel de cette augmentation serait due aux pathologies périarticulaires (provoquées par les « efforts répétitifs sous fortes contraintes de temps » – autrement dit, le travail à la chaîne) et aux maladies liées à l'amiante.

Enfin, la France détient le record européen d'inégalité masculine devant le cancer : un ouvrier a quatre fois plus de risques de mourir de cette maladie entre 45 et 54 ans qu'un cadre supérieur.

Les industriels et employeurs traînent évidemment des pieds avant de reconnaître leur responsabilité dans les maladies qui touchent leurs salariés. Nombre de scientifiques viennent d'ailleurs à leur secours en affirmant que les seules causes du cancer seraient le tabac, l'alcool et certains comportements alimentaires.

Mais là encore, un programme de recherche engagé depuis cinq ans en Seine-Saint-Denis sur les can-

cers professionnels donne des statistiques édifiantes : la reconstitution des parcours professionnels de 650 patients montre que plus de 80 % d'entre eux ont subi, dans le cadre de leur travail, une exposi-

tion polycycliques aromatiques (composés présents dans les fumées de combustion, ou dans certains revêtements de route), au benzène, aux gaz diesel et à l'essence, mais aussi à d'autres cancérogènes, notamment dans

obstacles : d'abord, beaucoup de produits contenant des cancérogènes ne figurent pas dans la réglementation sur les maladies professionnelles ; ensuite la précarité du travail fait que nombre de parcours, marqués par les



Dans l'industrie automobile.

tion longue et permanente à de nombreux cancérogènes connus. Parmi les hommes, les plus touchés ont exercé dans les métiers du bâtiment, du travail des métaux, de la réparation automobile, de l'imprimerie. Ils sont pour la plupart manœuvres, ouvriers de maintenance, manutentionnaires, chauffeurs-livreurs et conducteurs d'engins, particulièrement exposés aux hydrocarbures

les opérations de maintenance, entretien ou nettoyage. Quant aux femmes interrogées, leurs postes de travail impliquent souvent une activité de nettoyage. Les cancérogènes proviennent alors de produits tels que le formol et les solvants chlorés.

Reste que les salariés qui veulent faire reconnaître leur maladie comme « professionnelle » se heurtent à plusieurs

changements d'emploi, ne permettent pas de démontrer un « lien direct » entre le travail et le cancer.

Dans cette société, ceux qui « prennent des risques » pour le profit des grands actionnaires, ce sont les travailleurs. Des risques le plus souvent passés sous silence, mais réels et quotidiens, et dont l'enjeu est la santé et la vie des salariés.

Julie LEMÉE

• Alstom – Belfort

Amiante : un jugement contre les choix du gouvernement

Le tribunal administratif de Besançon, saisi par quatre CHSCT de l'usine Alstom de Belfort, vient de rendre un jugement qui oblige le gouvernement à réexaminer sa décision de refuser l'inscription du site sur la liste des établissements classés « amiante ». En février 2005, Borloo, ministre des Affaires sociales, avait en effet rejeté cette inscription qui aurait permis aux salariés de bénéficier d'une préretraite, sous certaines conditions, alors que son collègue de l'époque à

l'Économie, Sarkozy, avait promis haut et fort aux syndicats d'appuyer leur demande.

Les motifs avancés pour ce refus – les fabrications contenant de l'amiante n'entraient pas dans le champ d'application de la loi – étaient particulièrement choquants pour les centaines de travailleurs qui ont respiré et manipulé pendant des années des produits contenant beaucoup d'amiante dans les locomotives, ou sur des parties d'alternateurs. On pensait même que les services de Borloo

n'avaient pas lu le dossier, les enquêtes et témoignages avant de décider, sinon ils n'auraient pas pu ignorer la trentaine de plaintes de travailleurs du secteur Énergie, dont plusieurs sont morts depuis.

Et puis, d'autres sites Alstom où les travailleurs ont été exposés à l'amiante dans les mêmes conditions d'empoisonnement qu'à Belfort, comme Le Bourget, Lys-les-Lannoy, les Chantiers de l'Atlantique, ont à juste titre été inscrits sur la liste des sites amiantés.

Le tribunal a donc relevé une « erreur manifeste d'appréciation ».

C'est avec un regain d'espoir de voir aboutir cette demande d'inscription que ce jugement a été accueilli. Elle concerne plusieurs centaines de travailleurs de l'usine mais aussi beaucoup de ceux qui ont été licenciés et qui se retrouvent aujourd'hui à devoir vivre avec les ASS ou le RMI avant de pouvoir toucher leur retraite. Les empoisonneurs d'Alstom ne sont pas encore quittes.

Correspondant LO

et aussi l'institution de la « TVA sociale », qui viendrait grever les revenus de tous. Alors, il y a toutes les raisons de refuser ce genre de potion amère.

Paul SOREL

pour la santé. Ce sont les cotisations des salariés qui assurent la construction et l'entretien des hôpitaux, la formation du personnel hospitalier et des médecins, sans compter une bonne partie des énormes profits de l'industrie pharmaceutique ou des sociétés de matériel médical !

Le régime général des salariés est toujours considéré comme une caisse noire où patrons et gouvernements peuvent puiser sans scrupule pour ensuite oser faire la morale aux assurés sociaux et imposer des sacrifices à la population laborieuse !

Dominique CHABLIS

18 euros sur les actes médicaux dépassant 91 euros en septembre 2006.

Au bout du compte, les mesures prises par les gouvernements de droite comme par ceux se prétendant de gauche se sont soldées par un transfert croissant du coût de la santé sur le dos de la masse des assurés, c'est-à-dire des travailleurs et des masses populaires.

La seule chose qu'aucun de ces gouvernements n'a envisagée : remettre en cause les exonérations de cotisations dont bénéficient les patrons. Pourtant en 1994, elles se chiffraient déjà à 5 milliards d'euros, passant à 15 milliards en 2000 pour atteindre 26 milliards prévus en 2007. De quoi largement boucher le « trou » de la Sécurité sociale !

Roger MEYNIER

• SNCF Paris-Rive Gauche

La direction et la sécurité, ça fait deux

Lundi 2 juillet, suite à une note de service adressée aux conducteurs de certaines rames de banlieue à deux niveaux, une réunion extraordinaire du comité hygiène et sécurité s'est tenue à la demande des organisations syndicales. La note de service en question précisait une nouvelle procédure d'utilisation du frein qui a inquiété les conducteurs.

Cette note fait suite à un

écrans de télévision qui permettent de visualiser les voyageurs de façon à fermer les portes au bon moment. Et si, pour ne pas utiliser trop fréquemment le frein, nous roulons en dessous de la vitesse limite, il n'est plus possible de respecter les horaires, etc.

De tout cela, la direction SNCF est parfaitement consciente. Un de ses cadres, envoyé pour démontrer que la nouvelle procédure de frein-



accident du 5 avril à la gare de l'Est, lorsqu'un train de banlieue avait heurté le butoir en gare, faisant plusieurs dizaines de blessés. La direction entend ainsi se couvrir en cas de nouvel incident. Elle rejette par avance la faute sur le conducteur qui pourra toujours être accusé de n'avoir pas correctement respecté la nouvelle procédure.

La note indique que lorsque le conducteur effectue trop de serrages-des-serrages rapprochés, il risque de rendre le freinage moins efficace. Il est donc demandé au conducteur de ne pas le faire... alors que cette consigne est très difficile, sinon impossible, à appliquer là où le trafic est très dense. Les limitations de vitesse se succèdent de façon rapprochée. Les « feux rouges » exigeant un arrêt impératif sont très fréquents et il faut réaliser des arrêts précis, par exemple juste devant les

nage était applicable, l'a vérifié à ses dépens : il s'est arrêté à 30 mètres du butoir, ce qui signifie que des voyageurs auraient dû descendre sur les voies ! Mais avec une mauvaise foi inébranlable, la direction a décidé que tout allait bien.

Face à l'irresponsabilité de la direction, des conducteurs de Paris-Rive-Gauche ont arrêté le travail mardi 3 juillet, dans le cadre du « droit de retrait » motivé par un « danger grave et imminent ». La direction a alors fait une enquête qui conclut que tout était normal et que les agents de conduite étaient mis en demeure de retourner travailler sous peine de sanctions graves.

Pour la sécurité, mieux vaut faire confiance aux cheminots qu'à la direction SNCF.

Correspondant LO

• La Poste – Paris 11^e

De sales méthodes

Après avoir supprimé de nombreux postes de travail, suite aux restructurations successives, et licencié des salariés, la direction de La Poste s'en est pris aux arrêts maladie trop fréquents à son goût qui, selon elle, coûtent trop cher à l'entreprise.

Au Centre de Distribution de Paris 11, la direction a convoqué au moins deux de nos camarades par courrier simple, pour leur reprocher leurs arrêts maladie qu'elle juge trop fréquents et leur a demandé de quitter La Poste « à l'amiable ». Royalement,

elle leur propose les deux mois de préavis légaux, auxquels elle ajoute un mois de paie supplémentaire !

Cela a suscité l'indignation et un grand nombre de postiers du centre sont allés interpellé le directeur. Embarrassé et peu habitué à rendre des comptes, celui-ci a joué les innocents et les étonnés. Quant à la direction régionale, que le culot n'étouffe pas, elle nous a expliqué qu'elle proposait le licenciement à ces jeunes postiers parce qu'ils avaient envie de quitter l'entreprise sans oser le dire ! Face à notre réaction, elle

a tout de même reculé pour le premier cas et remis sa proposition de licenciement dans sa poche.

Et tout cela se produit alors que la direction organise des réunions pour se féliciter du bénéfique record de 789 millions d'euros réalisé en 2006, alors que les postiers se sont vu octroyer une augmentation dérisoire (0,5 % pour les fonctionnaires, 1,5 % pour les contractuels).

Chasse à la productivité, bénéfiques en hausse : les deux sont évidemment liés !

Correspondant LO

• La Poste CDIS Beauvais (Oise)

Un seul « Oui » vous manque et tout est dépeuplé

Le directeur du Centre de Distribution du Courrier de Beauvais a récemment décidé que, désormais, la distribution des catalogues par quinze facteurs en voiture ne serait plus rétribuée en heures supplémentaires pendant les mois d'été au prétexte que la quantité de courrier distribuée serait plus faible durant cette période que le reste de l'année. En fait, il n'en est rien, surtout avec le développement des ventes par internet.

Une factrice a refusé tout

net. Elle termine régulièrement sa tournée en retard sans que les heures supplémentaires lui soient payées et n'a pas moins de courrier en ce moment. Le directeur lui a demandé de remplir une « demande d'explication » qui constitue en général la première étape avant une sanction.

Mais le samedi 7 juillet, tout le monde a signé une pétition de solidarité à notre collègue. La pétition a été lue au micro lors d'un rassemblement, d'où nous sommes partis pour

apporter sa demande d'explication au directeur. Celui-ci s'est fait tout doux. Non seulement il a accepté de ne pas sanctionner notre collègue mais, en plus, il a accordé une journée de repos aux quinze facteurs concernés par la distribution des catalogues. Il n'avait pas pensé, nous a-t-il dit, à accorder des jours de Repos Compensateur.

La mobilisation des facteurs l'a aidé à penser juste.

Correspondant LO

• Technocentre Renault – Guyancourt (Yvelines)

Renault, champion du cynisme

Au Technocentre Renault, dans la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, depuis moins d'un an, trois travailleurs ont successivement mis fin à leurs jours.

Se sentant contrainte de réagir devant l'émotion suscitée par ces suicides parmi les 11 000 salariés, la direction de Renault, Ghosn en tête, a cru bon de souligner que si « chacun a droit à l'échec, Renault n'y a pas droit ». De solutions concrètes, point, hormis la promesse de cent embauches, intervenant après la suppression de centaines de postes. De toute façon si Renault a reconnu un « mal-être » chez certains salariés, elle ne s'en dit

pas responsable.

Or, le suicide du salarié qui s'était jeté du 5^e étage du bâtiment central avait été reconnu comme accident du travail par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Cette décision, qui pouvait sembler de simple bon sens, avait été reçue avec un certain soulagement par la famille comme par tous ceux qui connaissent les conditions de travail au Technocentre, en particulier les pressions incessantes qui règnent. Mais, fin juin, la direction a fait savoir qu'elle a décidé un recours contre le classement du suicide en accident du travail.

Malgré les témoignages de proches, de collègues, malgré

l'existence de lettres mettant en cause directement le management de Renault, la direction du Technocentre refuse toute mise en cause et, partant, n'accepte qu'aucun de ces suicides puisse être considéré comme accident du travail.

La décision de la direction choque les salariés, non seulement les collègues proches mais bien au-delà. Derrière les déclarations floues, d'ailleurs complaisamment reprises par les médias, Renault affiche une attitude cynique et ses explications calibrées, destinées à justifier son recours contre la CPAM, ne passent pas.

Correspondant LO

Danone ou Kraft Foods, le personnel de LU n'a pas confiance

Mercredi 11 juillet, sur l'ensemble des usines LU, des débrayages sont annoncés pour affirmer que les salariés ne toléreront pas que de nouveaux licenciements ou fermetures d'usines se produisent. Tous se souviennent qu'en 2001, la main sur le cœur, Riboud s'était engagé à ce que personne ne se retrouve à la rue laissant entendre qu'il n'y aurait aucun

licenciement. Or les usines de Calais et d'Evry avaient été fermées et il y avait eu 100 licenciements à Château-Thierry.

Bien que les effectifs soient moins nombreux en ce mois de juillet, les travailleurs doivent montrer qu'ils sont prêts à répondre à toute décision touchant les emplois et les conditions de travail.



Le siège social de Danone.

ARC

Le grand monopoly des géants de l'alimentation

Après la vente du secteur biscuiterie de Danone au groupe américain Kraft Foods pour quelque 5,3 milliards d'euros, annoncée la semaine dernière, Danone annonce qu'il va racheter le numéro Un de la nourriture pour bébés et des compléments nutritionnels, le groupe néerlandais Numico, dont le PDG était avant 2002 chargé de la division produits laitiers de Danone. La mise de Danone dans cette opération qualifiée d'offre d'achat amicale est substantielle puisque Numico devrait recevoir quelque 12,3 milliards d'euros, prix jugé abusif par certains actionnaires de Danone. Mais le PDG, Franck Riboud, estime qu'une opération destinée, selon lui, à faire échec aux visées d'un rival, le groupe PepsiCo, justifie ce sacrifice. Qui ment, qui dit la

vérité, dans cette partie de poker ?

Depuis, les cours des actions de ces entreprises font le yoyo à la Bourse au rythme des rumeurs et des décisions réelles. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que les choix de ceux qui, pour reprendre leur langage, structurent et restructurent constamment les entreprises ne sont pas faits en fonction des besoins alimentaires de la société mais en fonction du profit maximum que les détenteurs de capitaux espèrent récupérer.

Car bien sûr cette valse de milliards, cette lutte pour dominer le marché mondial des produits alimentaires se fait dans un monde où, par ailleurs, des populations entières n'ont même pas de quoi manger à leur faim ni boire à leur soif. Mais tel n'est pas le souci

de ces grands de l'alimentaire.

Quant aux travailleurs de ces grands trusts, ils sont un jour salariés de Danone, un autre jour de Kraft Foods, de PepsiCo, de Numico ou de Coca-Cola. Ils ressentent ces restructurations comme une menace car ils savent qu'elles s'accompagnent souvent de suppressions d'emplois, de fermetures d'entreprises. Comme ils savent que pour les dirigeants de ces groupes, les salariés sont de simples pions dont on exige le maximum de rentabilité pour que les actions montent. Des pions que l'on n'informe même pas des conséquences de toutes ces opérations mais qui ont en commun d'être ceux qui produisent les richesses dont ceux qui détiennent les capitaux tirent leur fortune.

Henriette MAUTHEY

• Biscuits LU – Château-Thierry (Aisne)

Les pinocchios de la direction

À Château-Thierry, depuis plus d'une année, la direction nous assure qu'elle tient à mettre en place un plan destiné à assurer l'avenir de l'usine. Notamment en lançant des produits bio qui se vendent très bien. À part quelques essais et une petite production, ce plan semblait resté dans les cartons. Quand nous intervenons pour lui demander de préciser les échéances pour ces nouvelles productions, la direction nous demandait de lui faire confiance et que tout se passerait bien.

Alors, lorsque le vendredi 29 juin un camarade de l'équipe d'après-midi rapporta l'information entendue à la radio selon laquelle Riboud, le PDG de Danone, envisageait de vendre toute la branche biscuit LU soit neuf usines, trois entrepôts et 3 000 ouvriers en France, nous sommes allés demander ce qu'il en était à la direction.

Celle-ci s'est déclarée surprise. Des racontars, disait-elle.

Pourtant sur Internet et dans la presse, il se confirmait que Riboud vendait LU, sous prétexte que la biscuiterie n'était « plus au cœur de la stratégie bien-être et santé » de Danone. Mais la direction de Château-Thierry continuait de nier jusqu'au mardi 3 juillet, quand – renversement total de situation – le directeur convoqua les syndicats et annonça ce que nous savions depuis quatre jours : Riboud vendait LU au premier biscuitier mondial, le trust américain Kraft Foods.

Il s'est propulsé ensuite dans tous les ateliers et a tenu à nous assurer que son plan était encore d'actualité ! Pour nous, cette vente nous préoccupe beaucoup car nous savons que ce type d'opération financière s'accompagne de restructurations et que des licenciements voire des fermetures d'usines peuvent se produire.

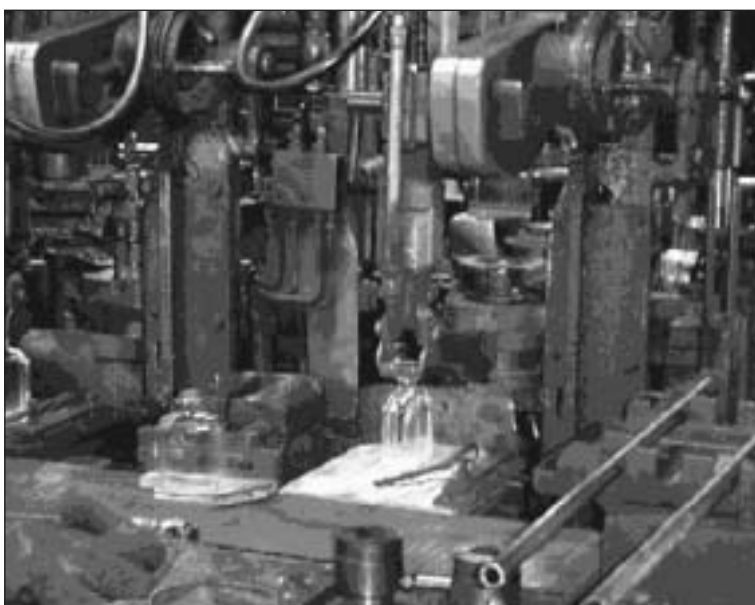
Correspondant LO

• Saint-Gobain Desjonquères – Mers-les-Bains (Somme)

Dividendes en hausse, emplois menacés

À Saint-Gobain Desjonquères, 461 emplois sont menacés à l'horizon 2009 sur près de 1 300 que regroupe cette usine située à Mers. Des menaces sur l'emploi pèsent du même coup sur les filiales : ainsi, aux Verrières de la Somme, usine située à Abbeville, 40 emplois pourraient être aussi supprimés.

Lors de l'assemblée générale de juin 2007, le groupe Saint-Gobain a annoncé que le montant des dividendes augmenterait de 25 %. Au premier trimestre 2007, le chiffre d'affaire, qui s'élève à plus de 10 milliards d'euros, a par ailleurs augmenté de 7,2 %. L'usine de Mers-les-Bains, qui appartient au groupe Saint-Gobain Emballage, spé-



Dans une usine de la branche emballage du groupe Saint-Gobain.

cialisée dans la production de flacons destinée à l'industrie de

la pharmacie, de la parfumerie et de la cosmétique, se porte elle

aussi très bien.

Les actionnaires de Saint-Gobain ont cependant décidé de vendre le secteur flaconnage et ont donc retenu la proposition des fonds d'investissements Sagard et Cognitas qui rachèteraient l'ensemble pour 690 millions d'euros.

Sagard, comme Cognitas, est un fonds d'investissements : il achète (Kiloutou, Faiveley transport, le groupe Moniteur, presse spécialisée dans le BTP) et revend avec l'objectif d'un bénéfice rapide.

Cela se traduit, la plupart du temps, par des suppressions d'emplois. Dans le cas de l'usine de Mers, 461 emplois risquent d'être supprimés, car pour que l'opération soit rentable, il faut

diminuer le plus possible les « coûts » de production, c'est-à-dire diminuer la masse salariale.

Les capitalistes ne cherchent pas à investir dans la production pour produire des choses utiles à la société. Ils préfèrent retirer un profit le plus vite possible. Et peu leur importe si, de ce fait, des emplois seront supprimés. C'est criant dans le cas de fonds d'investissements dont la fonction semble être de se prêter à ce type de manœuvre, mais c'est tout aussi vrai de la part des grands groupes industriels qui n'hésitent pas à vendre des pans entiers de leurs entreprises pour satisfaire l'appétit immédiat de leurs actionnaires.

Aline RETESSE

• Senlis, Mouy, Beauvais (Oise)

Liquidations judiciaires et licenciements

La première semaine de juillet, près de 150 travailleurs de l'Oise, en majorité des femmes, devraient recevoir leur lettre de licenciement suite à la liquidation judiciaire de l'usine Decoplast à Senlis et à celle de la SGB (Société générale de broserie) à Mouy. On pourrait croire que ces entreprises allaient mal. Mais on retrouve de grands groupes et des patrons qui, eux, s'en sortent très bien.

Chez Decoplast

L'usine Decoplast à Senlis, qui produisait des flacons pour les grands de la parfumerie, appartenait à Péchiney-Alcan. Il y a un peu moins de deux ans, celui-ci a trouvé un

pseudo-repreneur dont la seule mission semble avoir été de dépouiller l'entreprise et de l'amener à la faillite. Celle-ci prononcée, il y a eu une nouvelle fois un repreneur « miracle », intéressé par les marchés existants, mais sans le personnel de Senlis. Les quelque 70 licenciements que cela va entraîner vont donc se faire aux frais de la collectivité, en passant dans le fonds de garantie des salaires, sous la responsabilité du tribunal de commerce. Le « repreneur » se contentera de reprendre les machines, qu'il va déménager dans une de ses autres usines.

Cette magouille, ordinaire dans le cadre des « affaires » capitalistes, n'est pas ignorée du ministre du Budget, Éric Woerth, aussi élu député de la

circonscription, qui n'a rien trouvé à y redire.

À la SGB

L'autre usine liquidée est celle de la SGB à Mouy, avec plus de soixante-dix licenciements attendus. La liquidation définitivement prononcée fin juin, après bien des péripéties, voilà que là encore un repreneur « miracle » s'est présenté. Ce dernier se trouve être le « repreneur » d'une autre société du département, La Brosse et Dupont, à Beauvais, qui naguère appartenait à LVMH, le groupe de Bernard Arnault. Dans cette usine, les travailleurs étaient en grève la semaine précédente pour s'opposer au plan de licenciement de 26 personnes (le tiers de l'effectif) imposé dans le cadre du plan de reprise de La

Brosse et Dupont.

Ce patron repreneur et licencié est venu annoncer, aux salariés de la SGB lundi 2 juillet, qu'il n'envisageait de reprendre qu'un peu plus d'une vingtaine de salariés, dans l'attente de la construction d'une nouvelle usine commune à Beauvais et à Mouy ! En réalité, c'est cette implantation et l'opération immobilière qui devrait l'accompagner qui semblent être l'objectif de cette opération.

Il est certain que les raisons invoquées à chaque fois sont une façade. Mais derrière, il y a des dizaines de travailleuses victimes de ces grands patrons prêts à tout pour s'enrichir sur le dos des salariés et de la collectivité.

Correspondant LO

• MSL – Evreux (Eure)

Rendre publiques les manœuvres de la direction

En juillet 2006, l'entreprise MSL (ex-Mécanic Routage) supprimait 50 emplois sur 240. C'était le troisième plan de licenciements dans une entreprise dont les effectifs étaient encore de 460 salariés en 2001. MSL, spécialisé dans les expéditions en nombre, travaillait à 80 % pour les éditions Atlas.

Atlas réduisant de plus en plus ses commandes, MSL a déclaré une perte de 400 000 euros en mai 2007. Cinquante

postes y ont été supprimés, pour réduire les coûts salariaux, et 70 intérimaires ont été embauchés. Les intérimaires sont soumis à de fortes cadences, tandis que dans certains secteurs les employés de MSL n'ont plus de travail. Des salariés doivent venir travailler la nuit, tandis que d'autres en journée sont mis en RTT ! Enfin, une machine à trier les colis tout à fait performante a été vendue à la casse et le travail

doit être fait à la main !

Les syndicats ont décidé de rendre publiques toutes ces manœuvres. Ils ont saisi l'inspecteur du travail, lancé une procédure d'alerte et informé les journaux.

L'ensemble des salariés a apprécié que les manœuvres de la direction soient ainsi mises sur la place publique et comptent bien les dévoiler toutes pour ne pas se laisser faire.

Correspondant LO



• Snecma – Villaroche (Seine-et-Marne)

Les embauches, c'est pour quand ?

Avec le Salon du Bourget, les commandes de moteurs CFM, qui avaient été de 860 en 2005, puis 1 060 en 2006, sont passées à 1 280 pour 2007 et devraient atteindre 1 350 les deux années suivantes. C'est dire que la production de ces réacteurs, qui équipent bon nombre de Boeing et d'Airbus, décolle.

Mais l'emploi, lui, ne décolle pas. À l'usine Snecma de Villaroche, où sont montés ces moteurs, les embauches ne sont toujours pas au programme de la direction. De 1988 à 2004, alors que la production était plutôt dans une phase légèrement des-

pendante, la direction avait réduit les effectifs ouvriers et employés du bâtiment de Montage, le 35. Ils étaient passés de 860 à 660. Depuis, alors que la production est remontée, les effectifs ont seulement cessé de baisser.

Les patrons se vantent des retombées sur l'emploi de cette progression des commandes. Pour ceux qui cherchent du travail, elles ne sont guère visibles. En revanche, les retombées sur l'augmentation des profits sont, elles, bien réelles.

Correspondant LO



• Groupe Peugeot Citroën

Fermeture d'un atelier de montage et transfert de production

À l'usine d'Aulnay-sous-Bois, ce sont près de 1000 emplois d'ouvriers qui vont être supprimés à partir d'août 2008, sur les 3500 que compte le site. Les travailleurs intérimaires seront mis en fin de mission et des postes en CDI (contrats à durée indéterminée) seront supprimés. L'encadrement aussi sera touché. L'une des deux lignes de montage de véhicules sera fermée. Mais si les bras seront beaucoup moins nombreux, il n'est pas prévu de diminuer d'autant la production. Le PDG Christian Streiff a annoncé que l'usine devrait produire plus de 1000 véhicules par jour, réalisés sur une seule ligne de montage, en trois équipes. Pour y parvenir, il faudra certainement ajouter bon nombre de samedis ou de week-ends travaillés, ou encore des heures supplémentaires.

Cette augmentation de la productivité est dans le droit fil de la politique suivie par le groupe depuis des années. Les réorganisations sont permanentes. Non pas pour moderniser l'usine, mais pour augmenter les opérations que doit effectuer chaque ouvrier. La dernière augmentation de production date de juin. Avec pratiquement le même effectif, il fallait produire 7 % de plus, soit 28 véhicules supplémentaires par jour dans l'une des deux chaînes de montage. Streiff a résumé en disant « travailler plus vite et moins cher ». En effet, c'est bien sur le travail des ouvriers que le groupe s'enrichit.

À Asnières, ce sont près de 340 travailleurs (dont 85 intérimaires) qui sont concernés. Là, il ne resterait plus que la production de pièces de rechange. Il sera alors facile de fermer complètement l'usine et de réaliser une opération immobilière en bord de Seine.

La direction a le culot de présenter ces mesures comme nécessaires pour que les usines soient compétitives et qu'elles puissent continuer ! Mais le groupe est déjà compétitif. Il a rapporté sept milliards si on prend en compte les cinq dernières années. Ses réserves sont estimées à 13 milliards.

La soif de profit des capitalistes n'a pas de limites... sauf celles que les travailleurs imposeront.

Correspondant LO

EDF et GDF veulent en finir avec les prix réglementés

À peine quelques centaines de clients « particuliers » ont choisi, depuis le 1^{er} juillet, de quitter leurs fournisseurs traditionnels, sur un total de 25 millions de clients pour EDF et de 11 millions pour GDF. L'ouverture du marché, en vigueur depuis ce jour-là, n'a donc pas fait recette, la population se doutant que l'ouverture signifiait la hausse des prix.

Seulement, les directions d'EDF et de GDF, ainsi que le gouvernement français, les autorités de Bruxelles et, cela va de soi, les concurrents d'EDF et de GDF veulent cette ouverture et donc la fin des tarifs réglementés. Et puisque les consommateurs n'en veulent pas de leur plein gré, il faudra donc les leur imposer.

La première mesure consiste à « ouvrir » au marché, que les

propriétaires ou locataires le veulent ou non, tous les logements neufs, pour le gaz dès maintenant et pour l'électricité dès 2010, dans à peine trois ans.

La seconde mesure consiste à mettre en avant les décisions de « Bruxelles » (avec l'aval des gouvernements) où l'on déclare que « les tarifs régulés sont illégaux du point de vue de la directive électricité signée en 2003 par la France, car ils faussent la concurrence ».

Mais pour que la concurrence existe, il a fallu la créer. On a, pour cela, séparé GDF d'EDF, ce qui fait que Gaz de France risque fort de devenir le principal concurrent d'Electricité de France. D'autre part, l'État a accepté, il y a quelques années, d'offrir à prix bradé les centrales hydroélectriques de la Compagnie National du Rhône, à Electrabel (Electricité de Belgique) adossé au groupe

Suez, lequel pourrait s'allier à GDF.

Quant aux plus petits, les Poweo et autres, qui ne veulent qu'acheter à des tarifs de faveur l'électricité nucléaire d'EDF pour la revendre un peu plus cher, ceux-là, il faut d'abord les faire exister.

Ainsi EDF a passé en février dernier un accord avec Poweo. La nouvelle centrale à gaz de Poweo, dans le département du Nord, vendra de l'électricité à EDF, mais uniquement aux heures de pointe, donc très cher. En contrepartie Poweo recevra d'EDF de l'électricité d'origine nucléaire à bas prix. Voilà comment des Poweo et autres courtiers du même acabit peuvent exister. Ils ne servent qu'à justifier une concurrence bénéficiant surtout aux plus gros, c'est-à-dire EDF et GDF.

André VICTOR



• Arcelor Mittal et la fourniture d'électricité

Haute tension avec EDF

Depuis l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence pour les entreprises, l'usine Mittal Steel de Gandrange se fournit en courant électrique auprès d'un opérateur privé. À l'époque le choix paraissait judicieux, mais aujourd'hui les prix pratiqués par ce fournisseur privé coûtent à Mittal 2 millions d'euros par mois de plus que si l'entreprise était restée chez EDF, soit l'équivalent de 2 000 euros par

mois et par salarié de l'usine de Gandrange.

Nous n'allons pas pleurer sur le sort d'Arcelor Mittal, l'entreprise dont le cours de l'action en Bourse a le plus augmenté parmi les sociétés du CAC 40 depuis le début de cette année. D'ailleurs la fusion avec Arcelor offrirait à Mittal une possibilité de se fournir à nouveau chez EDF et de bénéficier des tarifs pour l'heure plus bas. Cela pourrait se faire via l'usine

Arcelor de Florange qui fait partie maintenant du même groupe. Mittal économiserait ainsi 24 millions par an, un pactole qui ne sera pas croqué par le fournisseur d'électricité mais laissé dans l'escarcelle des sidérurgistes.

En tout cas, cela en dit long sur ce marché dit « libre » de l'électricité.

Correspondant LO

• Hôpital de Saint-Chamond (Loire)

Non à la fermeture de la Réanimation

C'est par une lettre du chef du service de Réanimation de l'hôpital de Saint-Chamond, publiée par le quotidien local *La Tribune - Le Progrès*, que le public a appris la fermeture de la Réanimation programmée par l'ARHARA (Agence Régionale des Hôpitaux Rhône-Alpes). Il avait écrit début juin aux maires du Pays du Gier, directement concernés par cette annonce, car l'hôpital de Saint-Chamond dessert toute cette zone, dont les villes de Saint-Chamond et Rive-de-Gier. Les lits de ce service seraient transférés vers un centre hospitalier privé, à Saint-Étienne.

Dans cette lettre, il expliquait que « si rien n'est fait d'ici cinquante jours, le service de réanimation de l'hôpital de Saint-Chamond va disparaître... La dégradation du ser-

vice public ne menace pas seulement les campagnes reculées, mais touche également les villes de moyenne importance en matière de santé. Et ceci n'est qu'un début, si on n'y prend pas garde, puisque les services de maternité et de chirurgie sont aussi dans le collimateur ». En effet, de tels services ne peuvent fonctionner qu'associés à un service de réanimation.

Il est hasardeux d'espérer que les maires de Saint-Chamond et Rive-de-Gier, tous deux UMP et respectivement vice-président et président du Conseil d'administration de cet hôpital, émettent quelque opposition à ce projet scandaleux. La réaction ne pourra venir que des salariés eux-mêmes.

Correspondant local

• Clamecy (Nièvre)

Pour le maintien de la maternité

À la fin du mois de juin, l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH) décidait la fermeture de la maternité de l'hôpital de Clamecy au 31 mars 2008. Les futures mères auront alors 50 km à parcourir pour pouvoir accoucher.

La maternité de Clamecy fait 200 accouchements par an et elle est intégrée à un réseau de santé qui couvre un vaste territoire rural déjà défavorisé par la disparition de services publics de proximité. Aux yeux de l'ARH, cet hôpital, utile à une nombreuse population, ne rentre sans doute pas dans le système qui voudrait que la santé soit une activité financièrement rentable.

Pour essayer de faire passer la fermeture auprès du personnel, l'ARH promettait la mise en place d'un SMUR (service mobile d'urgence et de réa-

nimation), une « mission de médiation » sur l'organisation des soins dans le Nord-Nivernais, la mise à l'étude de l'implantation d'un scanner, le développement de la cardiologie. Des promesses mirobolantes comme savent en faire les représentants de l'État lorsqu'ils veulent fermer un établissement !

Mais dans le même temps, le personnel de la maternité recevait un courrier de l'ARH, l'informant sur les modalités de reclassement et de départ volontaire !

Une manifestation le 9 juin, près de 1000 signatures sur une pétition et une nouvelle mobilisation le jour où son représentant est venu à Clamecy ont amené l'ARH à temporiser.

Raison de plus pour maintenir la mobilisation.

Correspondant LO

Été 2007

Les militants de Lutte Ouvrière à votre rencontre

Beaucoup, en particulier dans les classes populaires, ont été déçus et peut-être découragés que la droite soit de nouveau au pouvoir, avec Sarkozy élu Président pour les cinq ans à venir.

On peut comprendre cette déception. Mais ce n'est pas parce que la droite dirige sans partage le gouvernement et l'État que les classes populaires devraient se résigner et subir toutes les atteintes à leur niveau de vie et à leurs conditions de travail que le gouvernement Fillon voudrait leur imposer.

Jamais par le passé, des élections n'ont réussi à changer le sort des travailleurs et des classes populaires. En revanche, les avancées considérables dans les conditions d'existence du monde du travail ont été permises lorsque les travailleurs se sont mis en colère, et ont, tous ensemble, arrêté le

travail jusqu'à ce qu'ils obtiennent satisfaction. Bien des exemples dans le passé sont là pour nous le prouver, de juin 36 à mai 1968.

On peut faire bouger les choses sans attendre les prochaines élections dans cinq ans, sans attendre un hypothétique changement de majorité, dont rien ne dit même qu'il changerait les choses.

C'est de tout cela que nos militantes et militants vont discuter dans de nombreuses villes durant les mois de juillet et d'août. Les lieux précis de leur présence seront précisés par affiches dans les villes en question. Lors de ces étapes, tous ceux qui le souhaitent pourront trouver notre presse et nos brochures, assister à une vidéo sur Lutte Ouvrière, rencontrer nos militants et discuter de nos idées, et surtout se préparer à ne pas baisser les bras.



Les villes étapes

Eure-Calvados

jeudi 12 juillet : Caen - quartier de la Guérisnière et Condé-sur-Noireau (Calvados)
vendredi 13 juillet : Vire (Calvados)

Ain - Haute-Savoie

jeudi 12 juillet : Marignier et Cluses (Haute-Savoie)
vendredi 13 juillet : Albertville et Ugine (Savoie)
samedi 14 juillet : Annemasse (Haute-Savoie)
lundi 16 juillet : Montréal-la-Cluse et Nantua (Ain)
mardi 17 juillet : Bellegarde/Valserine (Ain)
mercredi 18 juillet : Ambérieu-en-Bugey et Lagnieu (Ain)
jeudi 19 juillet : Saint-Claude (Jura)
vendredi 20 juillet : Oyonnax (Ain)
samedi 21 juillet : Bourg-en-Bresse (Ain)

Franche-Comté

jeudi 12 juillet : Baume-les-Dames et Clerval (Doubs)
vendredi 13 juillet : Vesoul (Haute-Saône)
samedi 14 juillet : Vesoul (Haute-Saône)
lundi 16 juillet : Ornans (Doubs)
mardi 17 juillet : Champagnole (Jura)
mercredi 18 juillet : Pont-de-Roide (Doubs)
jeudi 19 juillet : Morteau et Maiche (Doubs)
vendredi 20 juillet : Pontarlier (Doubs)
samedi 21 juillet : Pontarlier (Doubs)

Champagne Ardenne-Meuse

jeudi 12 juillet : Charleville-Mézières (Ardennes)
vendredi 13 juillet : Rethel et Vouziers (Ardennes)
lundi 16 juillet : Chalons-en-Champagne (Marne)
mardi 17 juillet : Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois (Meuse)

mercredi 18 juillet : Verdun (Meuse)

jeudi 19 juillet : Vitry-le-François (Marne)
vendredi 20 juillet : Chaumont (Haute-Marne)
samedi 21 juillet : Saint-Dizier (Haute-Marne)

Orne-Sarthe-Eure et Loir

(dans chaque ville : permanence de 16h à 19h, réunion-débat à 18h)
lundi 16 juillet : Verneuil-sur-Avre (Eure) - Salle Magali, Maison Duffour, 86 avenue Chasles
mardi 17 juillet : L'Aigle (Orne) - Salle des Associations, place de Verdun
mercredi 18 juillet : Vernouillet (Eure-et-Loir) - Salle des Fêtes, esplanade du 8 mai 1945
jeudi 19 juillet : Dreux (Eure-et-Loir) - Centre Saint-Jean, rue Saint-Jean et Mamers (Sarthe) - Salle du Cloître
vendredi 20 juillet : Connéré (Sarthe) - Salle des Associations, rue de Paris et Champagné (Sarthe) Salle de réunion dans le bourg
samedi 21 juillet : Chartres (Eure et Loir) - Aux Abbayes de Saint-Brice, 1, rue Saint-Martin-au-Val
lundi 23 juillet : Fresnay-sur Sarthe (Sarthe) - Salle du Chanvre et du Lin
mardi 24 juillet : Alençon (Orne) - Salle Louise-Hervieu, 2, avenue du Gal Leclerc
mercredi 25 juillet : Argentant (Orne) - Salle du Mille-Club, rue Jean Wolff
jeudi 26 juillet : Flers-sur-Orne (Orne) - Centre social du Pont-Féron
vendredi 27 juillet : La Ferté-Bernard (Sarthe) - Salle du Closeau, 17, rue Hoche
samedi 28 juillet : Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir) - Centre socio-culturel, 74, rue Gouverneur

Puy de Dôme - Allier - Nièvre

lundi 16 juillet : Moulins (Allier)
mardi 17 juillet : La Guerche-sur-l'Aubois (Cher), Cosne-d'Allier et Villefranche-d'Allier (Allier)

mercredi 18 juillet : Sancoins (Cher), Moulins - Salle du Colisée à 18 h 30 et Yzeure (Allier)

jeudi 19 juillet : Imphy et Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre)
vendredi 20 juillet : Decize (Nièvre) - Salle des Fêtes à 18 h 30
samedi 21 juillet : Dompierre-sur-Besbre (Allier), La Charité et La Machine (Nièvre)
lundi 23 juillet : Les Ancizes (Puy-de-Dôme)
mardi 24 juillet : Varennes sur Allier (Allier) et Aigueperse (Puy-de-Dôme)
mercredi 25 juillet : Puy-Guillaume (Puy-de-Dôme) et Saint-Yorre (Allier) et Montmarault (Allier) et Vichy (Allier) - Bourse du Travail à 18 h 30
jeudi 26 juillet : Lapalisse (Allier) et Thiers (Puy-de-Dôme) - Médiathèque à 18 h 30
vendredi 27 juillet : Saint-Germain-des-Fossés et Commentry (Allier) - Salle Lafanechère à 18 h 30
samedi 28 juillet : Saint-Eloy-les-Mines (Puy-de-Dôme) et Cusset et Gannat (Allier)

Manche - Mayenne

lundi 16 juillet : Carentan (Manche)
mardi 17 juillet : Avranches (Manche)
mercredi 18 juillet : Granville et Ville-dieu-les-Poêles (Manche)
jeudi 19 juillet : Coutances et Saint-Lô (Manche)
vendredi 20 juillet : Valognes (Manche)
samedi 21 juillet : Saint-Lô, Granville et Avranches (Manche)
lundi 23 juillet : Mayenne (Mayenne)
mardi 24 juillet : Laval (Mayenne)
mercredi 25 juillet : Fougères (Ille-et-Vilaine)
jeudi 26 juillet : Château-Gontier (Mayenne)
vendredi 27 juillet : Vitré (Ille-et-Vilaine)
samedi 28 juillet : Laval et Mayenne (Mayenne) et Fougères (Ille-et-Vilaine)

Picardie - Somme

lundi 16 juillet : Blangy-sur-Bresle (Seine-Maritime)
mardi 17 juillet : Le Tréport (Seine-Maritime)
mercredi 18 juillet : Berck (Pas-de-Calais)
jeudi 19 juillet : Hesdin (Pas-de-Calais)

vendredi 20 juillet : Friville-Escarbotin (Somme)
samedi 21 juillet : Abbeville (Somme)
lundi 23 juillet : Flixecourt (Somme)
mardi 24 juillet : Doullens (Somme)
mercredi 25 juillet : Abbeville, cité du Soleil Levant (Somme)
jeudi 26 juillet : Montdidier (Somme)
vendredi 27 juillet : Corbie et Longueau (Somme)
samedi 28 juillet : Amiens - Faubourg de Hem (Somme)

Provence Bouches-du-Rhône

lundi 16 juillet : Salon-de-Provence
mardi 17 juillet : Vitrolles
mercredi 18 juillet : Miramas
jeudi 19 juillet : Istres
vendredi 20 juillet : Martigues
samedi 21 juillet : Gardanne
lundi 23 juillet : Arles
mardi 24 juillet : Saint-Chamas
mercredi 25 juillet : Aix-en-Provence
jeudi 26 juillet : Aubagne

Picardie - Aisne

lundi 23 juillet : Hirson (Aisne)
mardi 24 juillet : Aulnoye-Aymeries (Nord)
mercredi 25 juillet : Le Nouvion-en-Thiérache (Aisne)
jeudi 26 juillet : Origny-Sainte-Benoite (Aisne)
vendredi 27 juillet : Bohain-en-Vermandois (Aisne)
samedi 28 juillet : Guise et Vervins (Aisne)

Alsace

lundi 23 juillet : Guebwiller (Haut-Rhin)
mardi 24 juillet : Colmar (Haut-Rhin)
jeudi 26 juillet : Mulhouse (Haut-Rhin)
vendredi 27 juillet : Kingersheim (Haut-Rhin)
samedi 28 juillet : Huningue (Haut-Rhin)